



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation – Terrassement pour branchement ENEDIS – 7 rue du Bannot - Ets EIMI Elec –
ARR 2026-08-05-130

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise EIMI Elec sis 83 rue de la Pâle, 25230 Seloncourt
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux terrassement pour branchement ENEDIS, 7 rue du Bannot à SELONCOURT -25230-

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de terrassement en vue de branchements électriques auront lieu à SELONCOURT au niveau du 7 rue du Bannot. Ces travaux débuteront le 18 septembre 2026 pour une durée de 28 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement des véhicules sera interdit sur les abords du chantier. La circulation s'effectuera en demi chaussée par alternat manuel.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise EIMI Elec chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux pour fermeture pour piétons seront installés.

Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 05 août 2026

Mr Patrick LIEGEART

Travaux, voirie et bâtiments

